

LES PROFILS DU MODULE HANDICAP

Un utilisateur peut gérer les comptes et les habilitations de son établissement, ou de son unité, s'il possède une habilitation de «Référé structure» avec les droits «Gérer les utilisateurs» et «Gérer les habilitations». En revanche, il ne peut pas intervenir sur son propre compte.

Chaque profil comporte des droits attribués par défaut et des droits paramétrables en cochant ou décochant les cases associées. Une fois l'habilitation créée, il n'est plus possible de modifier les paramètres du profil. Il faut supprimer l'habilitation et en créer une nouvelle.

Receveur et Demandeur

ESMS Médical, Paramédical, Psychologue

• Handicap - ESMS

- Consulter le TDB ESMS *Options: Nominatif/Anonyme*
- Récupérer une décision d'orientation
- Accéder aux notifications reçues *Options: Répondre/Lecture/Anonyme*
- Accéder aux informations d'évaluation
- Accéder aux informations médicales

• Observatoire

- Consulter les statistiques ESMS

ESMS Social, Educatif, Pédagogique

• Handicap - ESMS

- Consulter le TDB ESMS *Options: Nominatif/Anonyme*
- Récupérer une décision d'orientation
- Accéder aux notifications reçues *Options: Répondre/Lecture/Anonyme*
- Accéder aux informations d'évaluation

• Observatoire

- Consulter les statistiques ESMS

ESMS Administratif

• Handicap - ESMS

- Consulter le TDB ESMS *Options: Nominatif/Anonyme*
- Récupérer une décision d'orientation
- Accéder aux notifications reçues *Options: Répondre/Lecture/Anonyme*

• Observatoire

- Consulter les statistiques ESMS

Accompagnant PH – non médical

Ce profil permet de récupérer et compléter les Dossiers Uniques de demande d'Admission (DUA) dans le champ du Handicap

Profil pour les travailleurs sociaux

• Handicap - Accompagnant

- Gérer les DUA *Options: Ecriture/Lecture/Anonyme*

LES PROFILS DU MODULE HANDICAP

Un utilisateur peut gérer les comptes et les habilitations de son établissement, ou de son unité, s'il possède une habilitation de «Référént structure» avec les droits «Gérer les utilisateurs» et «Gérer les habilitations». En revanche, il ne peut pas intervenir sur son propre compte.

Chaque profil comporte des droits attribués par défaut et des droits paramétrables en cochant ou décochant les cases associées. Une fois l'habilitation créée, il n'est plus possible de modifier les paramètres du profil. Il faut supprimer l'habilitation et en créer une nouvelle.

Référént ESMS

Référént ESMS

- **Administration**

- Gérer les utilisateurs
- Gérer les habilitations
- Mettre à jour les données établissement
- Mettre à jour les données unité

- **Observatoire**

- Consulter les statistiques